

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 FEVRIER 2017 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

Dans le cadre des délégations de compétences confiées au maire, le Conseil Municipal a validé les décisions suivantes :

- acquisition d'une tronçonneuse chez AGRALYS pour 582 € HT
- mise en location de la salle des fêtes 2017 pour un total de 5 825 €
- concessions de cimetière 341 H13 et H1 dans le nouveau cimetière
- renonciation au Droit de Préemption Urbain pour les parcelles AM 739 rue des Roseaux, AM 617 rue du Pâtis, AM 615 rue de la Motte.

D'autre part la commune a renoncé à exercer son droit de préemption sur la maison située 157 rue de la Mairie, faute de crédits suffisants à engager dans ce projet, qui n'est pas prioritaire au vue des investissements à réaliser sur les autres bâtiments communaux.

SEBB, DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Gemapi) est devenue obligatoire pour les intercommunalités. Conformément à la modification de ses statuts, le syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron devient un syndicat mixte et sera administré par un comité syndical composé par des communes qui seront représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant, et des établissements publics de coopération intercommunale. Se sont portés volontaires et ont été élus délégués de la commune : titulaire : Dominique BAUSSIÉ, suppléant : Patrice DUCHET.

PROGRAMME DE TRAVAUX 2018

Le Conseil Municipal a validé, sous réserve d'accord de financements, le projet d'aménagement de l'espace de loisirs du Riou route de Cellettes et de l'aire de la Communauté Européenne, jouxtant le cimetière. Il s'agirait au Riou, dans un premier temps, de désoucher et créer un petit accès piétons. Concernant l'espace près du cimetière, vingt-huit pins Douglas sont à abattre. Il conviendrait ensuite de broyer les souches. Ces travaux seraient prioritaires pour éviter la chute des arbres en mauvais état et remédier aux dégradations sur les tombes par les épines et la résine. Ensuite un aménagement paysager pourrait être réalisé. Le plan de financement prévisionnel fait apparaître une dépense totale de 12 290 € HT. Des subventions vont être sollicitées auprès du Département notamment au titre de la Dotation de Solidarité Rurale ou Dotation Départementale D'aménagement Durable.

AVENANT AU CONTRAT AVEC LA FOURRIERE DE LA SPA DE SASSAY

Un avenant sera signé avec la SPA 41 pour valider la participation annuelle 2018 qui s'élève à 857 €, en forte augmentation par rapport à 2017. La participation calculée à partir du nombre d'habitants est passée de 0,60 € à 0,79 €. Cela s'explique par la suppression des contrats aidés, la quasi-totalité des salariés étant en contrats d'accompagnement dans l'emploi. Pour compenser le manque de ressources, la SPA 41 s'engage à diminuer le nombre de ses salariés, organiser des événements et rechercher des partenariats auprès des entreprises.

VENTE DE MATERIEL

La commune va mettre en vente la vitrine réfrigérée qui avait été mise à la disposition du local « boucherie » puisque cette activité va disparaître. De même, du fait de la réforme des illuminations de Noël, la commune compte se séparer de ses traversées de route qui engendrent des frais d'installation, au profit de nouveaux motifs sur pied. La mairie pourra éventuellement faire appel à des sites spécialistes de ventes aux enchères.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE BRACIEUX POUR LA SORTIE EUROVELOCIT DE MAI 2018

Le collège de BRACIEUX sollicite les communes pour une coopération financière au projet EuroVéloCit qui se déroulera sur 15 jours en mai 2018. 77 élèves de 4^{ème} doivent y participer dont 12 enfants de TOUR-en-SOLOGNE. Il s'agit de promouvoir la citoyenneté européenne. Ils relieront les institutions de BRUXELLES à STRASBOURG en se relayant sur 850 km. Le Conseil Municipal a attribué la somme de 360 € à cette organisation.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION TOUT TERRE POUR LE FESTIVAL DE LA CERAMIQUE 2018

La 8^{ème} édition du Festival de la Céramique se déroulera cette année les 6 et 7 octobre 2018 au château de Villesavin. Cette manifestation, dont la qualité fait l'unanimité, connaît un succès non démenti dont les retombées sont indéniables chez les commerçants Turisiens. Le Conseil Municipal a renouvelé son soutien en octroyant une subvention de 100 € en 2018 qui servira de déclencheur aux autres subventions publiques.

CESSION DE LA PARCELLE AM N° 543

En 2004, lors de la vente de la propriété dite « Tailleux » n° 90 rue de la Mairie, la parcelle AM 543 de 13 m², qui se trouve enclavée en plein milieu, a été omise. Le géomètre mandaté à l'époque a commis une erreur dans sa division cadastrale. Afin de régulariser cette omission, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour céder cette parcelle à l'euro symbolique sous la forme d'un acte administratif.

Le Maire, Robert HUTTEAU

